

Paris, le 14 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Fonds de dotation Paris 2024 poursuit sa structuration et accorde un soutien aux projets présentés pour le développement de la pratique et le soutien aux athlètes

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation Paris 2024 s'est réuni sous la présidence d'Amélie Oudéa-Castéra les jeudi 8 et mardi 13 janvier à la Maison du Sport français. Poursuivant sa structuration, et après la priorité donnée à l'accompagnement en juillet dernier des projets en lien avec la célébration des Jeux de Paris 2024, le Conseil d'administration a souhaité amplifier la dynamique d'Héritage des Jeux en accordant des soutiens financiers aux projets présentés pour le développement de la pratique et le soutien aux athlètes.



1. Le Conseil d'administration a stabilisé les orientations stratégiques du Fonds de dotation. S'appuyant sur les principes directeurs édités par Paris 2024, en lien avec son comité d'éthique en mars 2025, le Conseil d'administration a réaffirmé les conditions d'éligibilité des projets autour des trois axes inscrits dans les statuts du Fonds de dotation : la célébration des Jeux de Paris 2024 (axe 1) ; le soutien aux projets de promotion et de développement de la pratique (axe 2) ; et l'accompagnement des athlètes (axe 3). Il a également rappelé l'attention qu'il portait à une juste répartition territoriale des projets financés entre bénéficiaires issus des collectivités hôtes et les autres bénéficiaires sur le territoire national. Enfin, il a exprimé son souhait de pouvoir élargir le bénéfice des acteurs autorisés à présenter des projets à l'ensemble des collectivités hôtes des Jeux dans le cadre d'appels à projets spécifiques, dont les règles restent à établir et qui seront activés à un stade ultérieur de la liquidation du boni.

2. Dans la continuité du Conseil d'administration du 15 juillet 2025, les administrateurs ont poursuivi la consolidation et la sécurisation juridique et financière du Fonds de dotation. Ainsi, ont notamment été validées :

- La procédure d'instruction, d'approbation et de suivi des projets ainsi que la désignation de trois personnalités indépendantes chargées de l'analyse des projets au sein d'un Comité de sélection exprimant son avis au Conseil d'administration :



Marie Barsacq : Directrice générale de Paris Entertainment Company, ancienne Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la vie Associative, ancienne Directrice de l'impact et de l'héritage de Paris 2024.



Stéphane Diagana : ancien athlète, double champion du monde d'athlétisme, expert sport santé et Président du Nice Côte d'Azur Athlétisme.



Thierry Teboul : Directeur général de l'Afdas, l'Opérateur de compétences du sport et de la culture depuis 2013, et expert qualifié dans le domaine des programmes d'agences et de politiques publiques.

- La constitution, auprès du Conseil d'administration, du **Conseil consultatif d'investissement** chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement des liquidités du Fonds et d'en assurer le suivi. Le Comité consultatif d'investissement sera composé de trois personnalités qualifiées extérieures :



Andrea Koenig : Experte en finance - 25 ans dans la finance internationale - Bank of America, Goldman Sachs, J.P. Morgan à Londres et New York - et gouvernance sportive, très engagée dans le développement du football féminin.



Pierre Moreau : Entrepreneur et dirigeant, expert en stratégies de développement et d'investissement dans les écosystèmes du sport, des médias et des technologies, avec une expertise reconnue dans la structuration de partenariats stratégiques et l'accompagnement de projets à impact



Bertrand Picard : Entrepreneur et investisseur, créateur de Natural Grass

3. Les membres du Conseil d'administration se sont également prononcés sur les projets portés par les parties prenantes en faveur du développement de la pratique pour tous et du soutien aux athlètes. Le Conseil d'administration, au regard de l'avancée à date de la liquidation du Comité d'organisation de Paris 2024, et dans le cadre d'une approche prudente proposée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative tenant compte des incertitudes qui entourent encore le calendrier des prochains versements du boni, a souhaité soutenir financièrement 13 projets pour 3,27 millions d'euros (sur une enveloppe disponible de 4,64 millions d'euros) afin de maintenir l'élan des Jeux et d'inscrire durablement l'Héritage des Jeux de Paris 2024 dans le quotidien des Français.

Ces projets ont reçu un **avis favorable unanime du Comité de sélection** préalablement au vote en Conseil d'administration :

- **Deux projets de l'axe 2 en faveur du développement de la pratique portés par le mouvement sportif sur l'ensemble du territoire national : la Semaine Olympique et Paralympique**, programme opéré conjointement par le CNOSF et le CPSF et hérité des Jeux et qui, pour cette dixième édition du 30 mars au 4 avril, aura pour thématique l'engagement (sportif, bénévole et supporter) de la jeunesse ; le programme Club Inclusif, programme opéré par le

CPSF qui, depuis trois ans, permet de sensibiliser et de former les clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap.

- **Neuf projets de l'axe 2 en faveur du développement de la pratique portés par les collectivités territoriales :**
 - **Des projets autour du Savoir Nager** avec plusieurs déclinaisons (actions programmées lors des Championnats d'Europe de Natation au Centre Aquatique Olympique par la Métropole du Grand Paris, mise en place d'un plan Savoir Nager en Seine-Saint-Denis en lien avec les établissements scolaires, développement de la pratique dans les sites de baignade sur la Seine et la Marne) ;
 - **Des projets d'inclusion sociale par le sport, de développement du sport pour toutes et tous et de développement du sport dans l'espace public**, pour poursuivre le déploiement de l'ensemble des programmes que la Ville Hôte avait impulsés dès 2020 dans le cadre des Jeux.
- **Deux projets de l'axe 3 en soutien aux athlètes** : un plan d'actions en 5 axes coordonné par le CNOSF pour l'amélioration de la **santé mentale des athlètes**, tel qu'annoncé le 10 octobre dernier ; le projet porté par la Région Ile-de-France de **maintien aux meilleurs standards du centre national d'entraînement de la Fédération française d'aviron à Vaires-sur-Marne** afin de garantir des conditions optimales de prise en charge des athlètes.

Le Conseil d'administration a ainsi souhaité, par l'aide financière apportée à la réalisation de ces projets, garantir une **continuité suffisante dans le portage de l'Héritage** des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et permettre aux parties prenantes de continuer de développer les initiatives engagées dans la dynamique des Jeux.

Il souhaite désormais engager dans les prochains mois une **nouvelle étape de travail stratégique** visant à affiner et à mieux **mettre en synergie les priorités de l'Héritage** financées par le Fonds de dotation Paris 2024, notamment à travers des appels à projets encadrés et articulés avec les dispositifs existants, ainsi que par le **déploiement d'indicateurs d'impact** afin d'en optimiser le suivi. Les administrateurs ont également convenu que ce travail devra inscrire la stratégie du Fonds de dotation dans la **dynamique des Alpes Françaises 2030** afin de **permettre un continuum entre l'Héritage des Jeux de Paris 2024 et celui, en construction, des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030**.

CONTACTS PRESSE

CNOSF

pressecnosc@cnosf.org

06.85.70.28.33 / 01.40.78.28.52

Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Victoire Parenton-Sauvat

victoire.parenton-sauvat@jeunesse-sports.gouv.fr

06 61 50 69 99

CPSF

Julie Ageron

j.ageron@france-paralympique.fr

06.99.18.39.31

Ville de Paris

presse@paris.fr

Région Ile-de-France

Aurélien Delfour

aurelien.delfour@iledefrance.fr

06.33.55.95.60 / 01.53.85.62.54

Métropole du Grand paris

Inès Mouloudj

presse@metropolegrandparis.fr

06.02.72.14.04

Département Seine-Saint-Denis

Paul Boucaud

pbooucaud@seinesaintdenis.fr

06 16 94 54 38



© 2026 CNOSF